

Nombre de membres		
Afférents au Comité Syndical	En fonction	Qui ont pris part aux délibérations
62	32	32

Date de la convocation
1^{er} Juillet 2019

Numéro de la délibération
19-19

Objet de la Délibération
Etude circuits courts : Choix du prestataire et demande de subventions



Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le
Et publication ou notification
Le

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU POLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
PAYS LOIRE BEAUCE
(RUE DU GENERAL LUCAS - 45130 SAINT AY)

L'an deux mille dix-neuf, le 11 juillet 2019 à 17h00,

Le Comité Syndical, dûment convoqué le 1^{er} Juillet 2019, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des Mariages de Saint-Ay, sous la présidence de Monsieur Frédéric CUILLERIER.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les délégué(e)s du Pays :

➤ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA BEAUCE LOIRÉTAINE

Miriane BONHOMMET (Sougy), Annick BUISSON (Gidy), Joël CAILLARD (Gémigny), Eric DAVID (Sougy), Pascal GUDIN (Artenay), Hubert JOLLIET (Chevilly), Christophe LLOPIS (Rouvray Ste Croix), Alain LOISEAU (Cercottes) Pascale MINIERE (Boulay les Barres), Claude PELLETIER (Chevilly), Benoît PERDEREAU (Gidy), Dominique PERRON (Gidy), Yves PINSARD (Bucy St Lyphard), Jean-Guy ROBLIN (Bricy), Christophe SOUCHET (Trinay), Bernard TEXIER (Chevilly), Magali TROUVÉ (Patay), Jean-Bernard VALLOT (St Pérvay la Colombe),

➤ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES TERRES DU VAL DE LOIRE

Anita BENIER (Baccon), Géraldine BOISSONNET-BRISSET (Charsonville), Jean-Paul BRIHAY (Le Bardon), Alain CHAMPENNOIS (Villermain), Édith CHARDON (Tavers), Gérard CORGNAC (Cléry Saint André), Danielle COROLEUR (Mézières lez Cléry), Frédéric CUILLERIER (Saint-Ay), David FAUCON (Beaugency), Michel FAUGOUIN (Chaingy), Jean-Pierre FROUX (Lailly en Val), Bertrand HAUCHECORNE (Mareau aux Prés), Brigitte LASNE-DARTAILH (Baule), Béatrice PERDREAU (Rozières en Beauce), Jean-Paul ROUSSARIE (Huisseau sur Mauves),

Avait donné pouvoir :

Madame Pauline MARTIN (Meung sur Loire) à Anita BENIER (Baccon),

Ainsi que :

Astrid REYT (Conseil Régional Centre), Michel POMMIER (Rozières en Beauce).

Le PETR PAYS LOIR BEAUCE est engagé depuis plusieurs années dans une démarche de valorisation des produits locaux, plus précisément alimentaires,

A la suite des travaux liés au gaspillage alimentaire, il a été décidé de poursuivre le travail dans une perspective de mettre en relations producteurs et consommateurs afin de développer les circuits courts.

Pour cela, un marché intitulé « accompagnement au développement d'un approvisionnement en produits locaux, de saison et/ou bio, dans les établissements de restauration collective du territoire » a été lancé. 4 structures y ont répondu.

Après auditions et négociations, les membres du Comité de pilotage ont souhaité retenir l'offre la plus avantageuse économiquement, à savoir celle de la Chambre d'Agriculture du Loiret pour un montant total de 37 510 € HT, soit 45 012 € TTC.

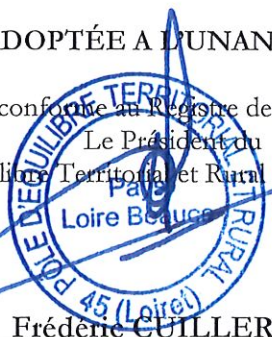
Entendu l'exposé du Président,

Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré, décident :

- De désigner la Chambre d'Agriculture du Loiret comme attributaire du présent marché et de lui notifier,
- De signer l'acte d'engagement et l'ordre de service valant démarrage de l'opération,
- De solliciter une subvention au taux maximum auprès du Conseil Régional Centre-Val de Loire,
- De solliciter une subvention au taux maximum auprès du Programme Européen Leader - GAL Loire Beauce,
- De solliciter une subvention au taux maximum auprès de tous les autres organismes pouvant apporter un soutien financier à ce projet,
- D'autoriser Monsieur le Président du PETR à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Certifié conforme au Registre des délibérations,
Le Président du
Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Pays Loire Beauce



Frédéric CUILLERIER